



Berchem-Sainte-Agathe, le 16 novembre 2015

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2015

Objet : Conseil communal du 29.10.2015 – Réponse écrite à l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant les modifications au règlement de travail.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En ce qui concerne les modifications au règlement de travail, nous avons organisé 6 réunions sur les statuts (composées par une délégation de la Commune, du CPAS et des délégations syndicales) en 2014 afin de mettre à jour les statuts et le règlement de travail.

Le 13.10.2015, tous les membres du Collège ont reçu une présentation PowerPoint des changements par Madame MEERT.

Afin de valider tous les statuts (le règlement de travail inclus), une consultation syndicale extraordinaire a été organisée fin octobre 2015. Tous les textes sont uniformes pour la Commune et pour le CPAS. Les dernières modifications ont été apportées et les textes seront soumis à nouveau à l'accord lors de la consultation syndicale du 27 novembre 2015 avec l'intention de faire signer les protocoles.

L'objectif est de parvenir à un accord sur les statuts et règlements (statut administratif, le statut pécuniaire, le règlement d'évaluation, le règlement de formation et le règlement de travail, annexes inclus), et de le mettre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE